

Décision portant scrutin infructueux en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil du Département transverse Langues, Lettres et Communication (DLLC) du Collège Sciences et Technologies de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège ST ;

Vu les statuts du département transverse Langues, Lettres et Communication (DLLC) ;

Vu la décision du 02 février 2023 portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil du Département transverse Langues, Lettres et Communication (DLLC) du Collège Sciences et Technologies de l'Université de Bordeaux ;

Considérant que les représentants des usagers sont élus, par les représentants étudiants élus du conseil du collège, parmi les candidats issus des conseils des composantes du collège. A défaut, un appel à candidatures est lancé à destination de l'ensemble des usagers du collège ;

Considérant l'absence de candidature ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Scrutin infructueux

Le scrutin du 16 mars 2023 organisé en vue du renouvellement de la représentation des usagers au sein du conseil du Département transverse Langues, Lettres et Communication (DLLC) du Collège Sciences et Technologies de l'Université de Bordeaux, est déclaré infructueux.

Article 2. Appel à candidature

En raison de l'absence de candidats, un appel à candidatures est lancé à destination de l'ensemble des usagers du collège Sciences et Technologies. Les représentants des usagers du conseil du collège Sciences et Technologies donneront leur avis sur ces candidatures lors du prochain conseil du collège.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 9 mars 2023

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

